Image not found or type unknown

Periode d'essai dans un contrat de collaboration

Par **wendyjoly**, le **29/01/2011** à **18:15**

Bonjour,

je suis infirmiere liberale, a mon compte et j'ai une proposition de contrat de collaboration (par une autre infirmiere liberale)

1ere question: il n'y a pas de periode d'essai dans le contrat. mais une periode de 3 mois pendant laquelle je ne peux resilier mon contrat. je souhaitai savoir si c'est legal et si je peux malgre tout rompre mon contrat si cela ne me convient pas.

2eme question: c'est un contrat type photocopie avec tampon et signature deja appose dessus (en photocopie donc). est ce legal?

Merci de vos reponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés